



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable sur la Commune d'Arc-sous-Cicon (25520)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune d'Arc-sous-Cicon

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Marie - Monsieur Gilbert BILLOT

RCS / SIRET

2 1 5 | 5 0 0 | 2 5 0 | 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité locale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
38	Réseau d'eau potable : 1 975 ml de canalisations principales Réseau d'eaux usées : 2 880 ml de canalisations principales Total réseau : 4 855 ml de canalisations principales  Surface de 842 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable sur la Commune d'Arc-sous-Cicon (25520).

Suppression de 2 déversoirs d'orage sur le réseau unitaire existant.

## **4.2 Objectifs du projet**

Les travaux de mise en réseau séparatif du réseau d'assainissement de la commune visent à réduire les apports d'eaux claires parasites permanentes et météoriques arrivant à la station d'épuration de la commune et supprimer les rejets directs d'eaux usées vers le milieu naturel qui se font par le biais de deux déversoirs d'orage existants sur le réseau unitaire.

Parallèlement aux travaux d'assainissement, la commune d'Arc-sous-Cicon souhaite réaliser des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable qui présente de nombreuses fuites.

Le phasage des travaux est le suivant:

Tranche ferme = travaux d'assainissement et d'eau potable (Rue du Crêt Monniot et rue de l'Eglise)

Tranche conditionnelle n°1 = travaux d'assainissement Secteur Nord (Rue de la Louères, Rue des Etaules, Rue du Crêt, Rue des Frères Vuillemin, Rue de la Poste)

Tranche conditionnelle n°2 = travaux d'eau potable Secteur Nord (Rue de la Louères, Rue des Etaules, Rue du Crêt, Rue des Frères Vuillemin, Rue de la Poste)

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

A titre indicatif, le planning des travaux est le suivant :

Tranche ferme => début juin 2017 - durée 6 mois;

Tranche conditionnelle 1 et 2 => début mai 2018 - durée 10 mois.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'entretien des réseaux sera réalisé par la Commune d'Arc-sous-Cicon.

A partir de la fin des travaux, les propriétaires seront invités à effectuer à séparer leurs eaux usées et pluviales en domaine privé.

Des contrôles de conformité de raccordement seront assurés par les services municipaux.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet.

A titre d'information : La Communauté de Communes du Canton de Montbenoît gestionnaire de la station d'épuration d'Arc-sous-Cicon est mise en demeure par la Police de l'Eau pour non traitement du phosphore.

La Communauté de Communes du Canton de Montbenoît va engager les phases études, courant 2017, pour la reconstruction de la station d'épuration (construction 2018). Ce projet sera soumis à un dossier de déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'Eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
130 ml de canalisation FONTE DN60 (DN retenu hors revêtement = 60mm), soit 8 m <sup>2</sup>	
1830 ml de canalisation FONTE DN100 (DN retenu hors revêtement = 100mm), soit 183 m <sup>2</sup>	
15 ml de canalisation FONTE DN125 (DN retenu hors revêtement = 100mm), soit 2 m <sup>2</sup>	
2795 ml de canalisation FONTE DN200 (DN retenu hors revêtement = 100mm), soit 559 m <sup>2</sup>	
185 ml de canalisation PVC DN500 (DN retenu hors revêtement = 490mm), soit 90 m <sup>2</sup>	
Soit 4 740 ml de canalisations / Soit une surface de 842 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rues d'Arc-sous-Cicon concernées:

- Rue du Crêt Monniot
- Rue de l'Eglise
- Rue de la Louères
- Rue des Etaules
- Rue du Crêt
- Rue des Frères Vuillemin
- Rue de la Poste
- Rue des Ecoles

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 6 ° 22 '48 "0 Lat. 47 ° 03 '04 "90

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 22 '46 "72 Lat. 47 ° 03 '04 "90

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 22 '47 "15 Lat. 47 ° 02 '54 "55

Communes traversées :

Commune d'Arc-sous-Cicon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La loi du 9 janvier 1985 (article L.145.1 à L.145.13 du Code de l'Urbanisme), relative à la protection et à l'aménagement de la montagne s'applique à la totalité du territoire communal d'Arc-sous-Cicon.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone identifiée comme "Prairie humide fauchée ou pâturée" sur 650 ml (dont 40 ml sous voirie, 450 ml sous accotement de voie communale et 160 ml dans la prairie).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au plus près à environ 1410 mètres au Nord des sites Natura 2000 intitulé « Vallée de la Loue » et « Vallées de la Loue et du Lison ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En secteur "zone humide", il s'agit de travaux de mise en séparatif. C'est-à-dire que la canalisation d'eau usée sera systématiquement posée en parallèle d'une canalisation existante qui sera transformée en conduite d'eau pluviale. Les matériaux extraits lors de l'ouverture de tranchées seront dans la mesure du possible réutilisés en remblaiement. Aucune incidence n'est à prévoir sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En secteur "zone humide", les matériaux extraits lors des ouvertures de tranchées seront dans la mesure du possible réutilisés en remblaiement. Ailleurs, les matériaux excédentaires seront mis en dépôt sur la commune ou en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hors secteur "zone humide", les remblaiements de tranchée seront réalisés avec des matériaux d'apports de type sable (lit de pose, lit d'enrobage) et de type concassé 0/31,5 (remblaiement de tranchée jusqu'au niveau du terrain fini). Ces matériaux d'apports proviendront des carrières agréées.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone identifiée comme "Prairie humide fauchée ou pâturée" sur 650 ml (dont 40 ml sous voirie, 450 ml sous accotement de voie communale et 160 ml dans la prairie). Les 160 ml de canalisation en diamètre 200 en prairie humide seront posés à côté d'une canalisation en diamètre 250 existante.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, en raison de l'utilisation de brise-roche, le projet est susceptible d'être source de bruit de forte intensité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, en raison de l'utilisation de brise-roche, le projet est susceptible d'engendrer des vibrations de faible intensité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Actuellement, les eaux usées du bourg sont collectées grâce à un réseau unitaire en béton en mauvaise état (défauts d'infiltration et d'exfiltration repérés lors du diagnostic). Ce réseau apporte des volumes importants d'eaux claires parasites à la station d'épuration, entraînant des déversements fréquents d'eaux usées au droit du déversoir d'orage en entrée de station d'épuration vers le milieu naturel.

La diminution de ces apports est un préalable au projet de reconstruction de la station d'épuration pour le bon fonctionnement. La mise en séparatif des secteurs restant en unitaire sur le bourg et la suppression de 2 déversoirs d'orage permettront de réduire les volumes acheminés à la STEP, d'améliorer le fonctionnement de cette dernière, ainsi que la qualité du milieu naturel (La Loue). Une étude d'impact n'apparaît donc pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Arc-sous-Cicon

le, 30/03/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus